



Brûler ses déchets verts, c'est interdit, oui, mais quelles sont les autres solutions ?

Brûler des déchets verts émet des composés cancérigènes. Un arrêté préfectoral permet aux maires de protéger la santé de leurs administrés face à certains comportements abusifs.

En cet été incertain, l'herbe pousse vite et il est bien tentant de tondre la pelouse, de tailler la haie et de brûler les déchets verts. C'est tellement bon d'être au grand air et le feu, c'est tellement naturel que cela ne peut pas faire de mal, même si l'on rajoute un peu d'essence...

Le jardinier du dimanche sait-il qu'en brûlant à l'air libre 50 kg de végétaux il génère autant de pollution que s'il avait parcouru 8500 km dans une voiture à essence récente ? Croyant profiter de l'air pur de la campagne, il a absorbé et fait absorber à sa famille et à ses voisins autant de particules cancérigènes et de molécules toxiques, telles que les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) que s'il était resté pendant 4 mois et demi à humer l'air de son chauffage au fioul. Il était parti pour s'oxygéner et voici qu'il a inhalé plus de benzopyralène, une molécule particulièrement toxique, qu'il ne le fait quotidiennement en ville.



© stock

Peu importe les raisons pour lesquelles vous décidez d'allumer un feu en plein air, il existe toujours une option plus respectueuse de la santé de vos voisins et de l'environnement. Le brûlage de biomasse (bois, végétation) ou de déchets à ciel ouvert crée une pollution extrêmement néfaste pour la santé parce qu'elle se situe directement en zones habitées.

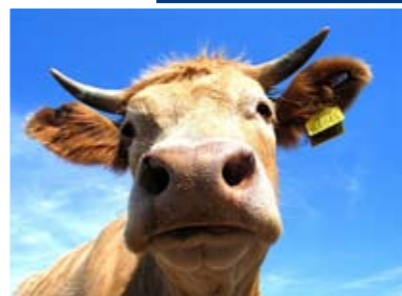
Le feu pour le loisir : lorsque vous allumez un feu extérieur pour "agrémenter" une soirée avec les amis, vous générez une pollution complètement inutile. Comme comportement, ce geste équivaut à laisser tourner le moteur de votre véhicule au ralenti pendant des heures parce que vous aimez entendre son ronronnement.

Le feu pour se débarrasser de résidus de jardin : le brûlage de résidus de jardin (feuilles mortes, herbe, petites branches...) crée beaucoup de pollution. Dans la très grande majorité des cas, les gens utilisent cette façon de faire parce qu'ils ne connaissent pas les méthodes qui sont moins polluantes :

- Compostez ! Des composteurs sont souvent mis à disposition par les communautés de communes. Il suffit juste d'en faire la demande !
- On peut aussi déchiqueter les feuilles mortes et le gazon sur place lors de la tonte en utilisant une tondeuse déchiqueteuse. Les feuilles mortes constituent par ailleurs un excellent paillis pour couvrir la base de vos plantations.
- Emporter ses déchets à la déchetterie la plus proche, ils seront ainsi valorisés.
- Pour les branches d'arbre de gros calibre, il suffit de contacter votre municipalité pour connaître la marche à suivre.



Les actus...



C'est ici que Marguerite vous raconte les potins de l'asso et les études en cours...

Pollution urbaine : mesures et modélisation à Chambéry

24 h sur 24, 7 jours sur 7, nos experts veillent à la qualité de l'air de l'agglomération chambérienne grâce aux 2 stations de mesures fixes qui nous permettent de déterminer la qualité de l'air respirée par la majeure partie de la population.

Nous avons souhaité, comme nous l'avions déjà effectué en 2002, et comme le demande la loi, déterminer la concentration maximale pouvant être inhalée par la population. Pour cela, des mesures ont été réalisées à moins de 5 mètres d'une voie à forte circulation constituant également un point de passage piétonnier. Pour une meilleure visibilité des résultats, nous avons spatialisé les mesures sous forme cartographique afin d'estimer dans chaque rue du périmètre du cœur de ville, les concentrations des principaux polluants.

Retrouvez les résultats (rapport d'étude et synthèse) sur notre site internet : www.atmo-rhonealpes.org



Ugine : suivi de la qualité de l'air

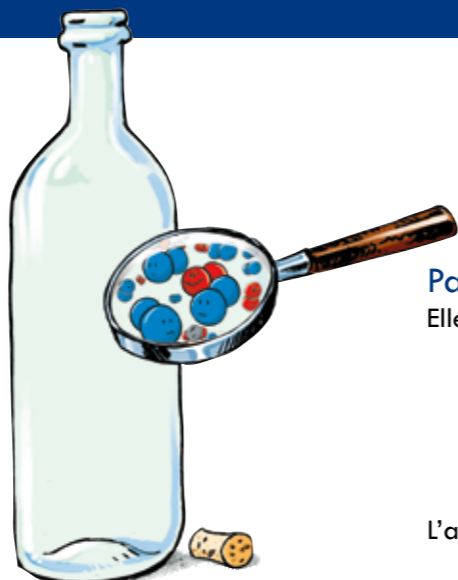
La qualité de l'air de l'unité urbaine d'Ugine a été investiguée pour la 1ère fois en 2008, cette expertise a été reconduite en 2009, puis en 2010 afin de comparer les résultats de ces 3 années consécutives, et de rendre compte ainsi de l'évolution des émissions sur ce secteur.

Rejoignez Air-APS à la Fête de la Science !

Les experts de l'air seront présents avec des animations diverses et variées (jeu de piste, visite d'une cabine de mesures, expériences sur l'air, exposition...) sur les villages des sciences de nos 3 départements : Annecy, Bourg-en-Bresse et Chambéry. Nous invitons petits et grands à participer à cette manifestation nationale aux côtés d'Air-APS le week-end du 15 et 16 octobre prochain sur le village des sciences le plus proche de chez vous !



Le coin des petits...



L'air, un mélange gazeux

L'air est un mélange de gaz constituant l'atmosphère terrestre. L'air est invisible et pourtant, il est bien là !

Par exemple, cette bouteille n'est pas vide !

Elle contient
78 % d'azote (N₂)
21 % d'oxygène (O₂)
1 % d'autres gaz (comme l'argon 😊, le dioxyde de carbone ☹️, l'ozone ☹️...).

L'air contient également de l'eau à l'état de vapeur.

Rep'Air

Le trimestriel de la qualité de l'Air dans l'Ain et les Pays de Savoie - Été 2011 - N° 45

Halte aux feux !

Brûler ses déchets verts, c'est interdit ! Alors, quelles autres solutions ?

Interview : mesures de qualité de l'Air dans l'Ain
Franck COURTOIS du Conseil Général répond à nos questions.

Soleil + Polluants = Ozone :
Cartographie des concentrations des trois départements.

Dossier / Pollens et allergies :
Quand l'Ambroisie nous envahit...

S'informer...

© Wild Greese



La Qualité de l'Air de l'été

■ Lettre ouverte...

M. Franck COURTOIS,

Directeur du Service Environnement - Conseil Général de l'Ain.

Depuis quelques années, M. Franck COURTOIS, directeur du Service Environnement du Conseil Général de l'Ain participe au Conseil d'Administration d'Air-APS. Son regard sur la problématique qualité de l'air...



Quelle est la place du Conseil Général auprès d'une association telle qu'Air-APS ?

Notre département a rejoint l'association « l'Air des 2 Savoie » en 2000, celle-ci étant alors devenue « l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie ». Le Conseil Général de l'Ain soutient depuis quelques années activement cette association car il a été très tôt conscient de la nécessité de surveiller la qualité de l'air de son territoire et d'en connaître les mécanismes. De nombreuses études ont d'ailleurs été menées sur notre territoire (surveillance de la zone industrielle de la Plaine de l'Ain, des unités urbaines d'Oyonnax, d'Ambérieu-en-Bugey, de Bourg-en-Bresse, de Bellegarde...). Cette connaissance de la qualité de l'air nous permet de prendre conscience de la santé environnementale de notre territoire et d'ajuster ainsi nos politiques.

Pour connaître la qualité de l'air, quelles sont les actions menées par votre département ?

Depuis fin 2003, des outils évaluent en temps réel la pollution pouvant entraîner des risques sanitaires pour la population. Les pollens sont également surveillés au moyen de capteurs spécifiques. Nous avons récemment réalisé un travail important avec Air-APS pour l'étude préalable au Plan Climat Energie Territorial de l'Ain (PCET). Un état des lieux sur les émissions des polluants de l'atmosphère et des gaz à effet de serre du département a été réalisé, avec un focus sur celles directement liées à l'activité du Conseil Général. Il s'agit, à travers ce bilan, de faire le point sur les vulnérabilités du département face à ces évolutions.

Quels sont vos axes de réflexion pour la préservation d'une bonne qualité de l'air ?

Le Conseil Général a un certain nombre de compétences propres sur lesquelles il peut directement agir (les transports scolaires, les collèges, ...) pour lesquelles des préconisations sont données pour réduire leurs rejets polluants (rénovation des bâtiments,...). D'autres mesures (site de covoiturage "www.covoiturage.ain.fr", subventions, etc...) sont également mises en place, pour inciter les comportements vertueux.

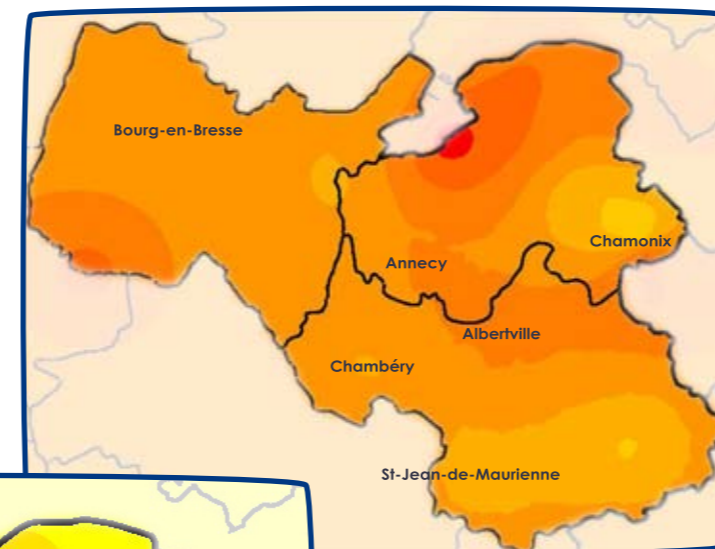
Quels sont les liens entre le Conseil Général de l'Ain et Air-APS ?

Le Conseil Général accompagne Air-APS dans sa mission de surveillance en soutenant la mise en place des moyens de mesures (stations de référence, étude et cartographie) en lien avec les besoins locaux. Le Conseil Général sera particulièrement vigilant à ce que la régionalisation de la surveillance de la qualité de l'air maintienne la proximité avec les territoires et les enjeux locaux.

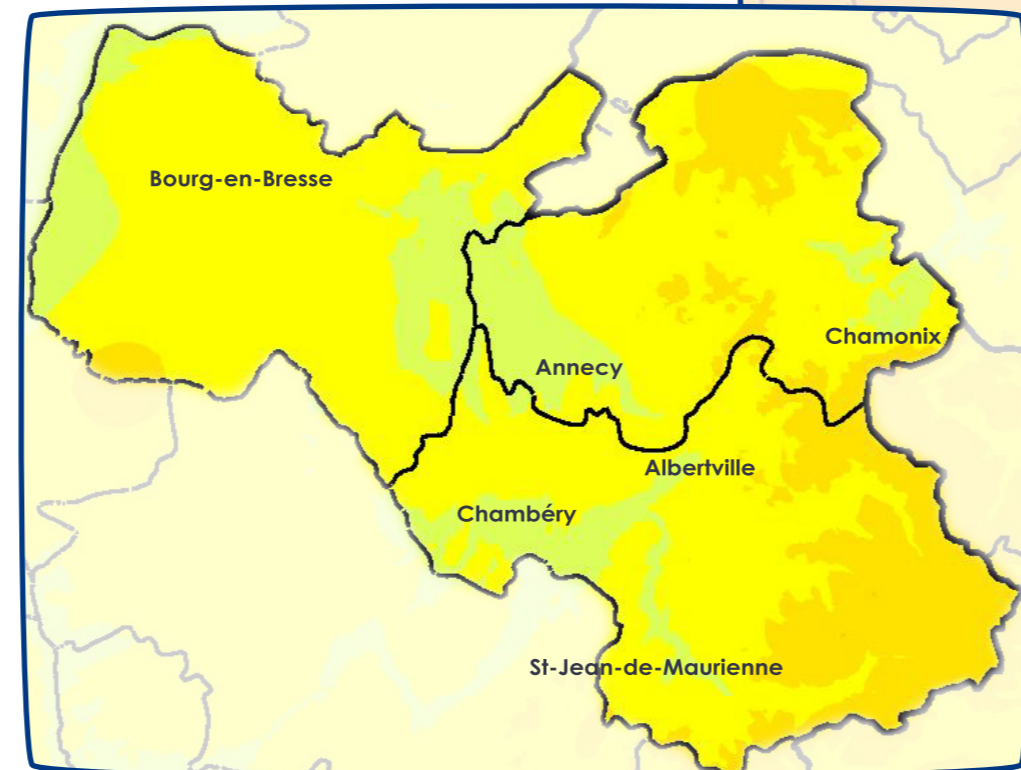
La modélisation du territoire

Des vacances, mais pas pour l'ozone...

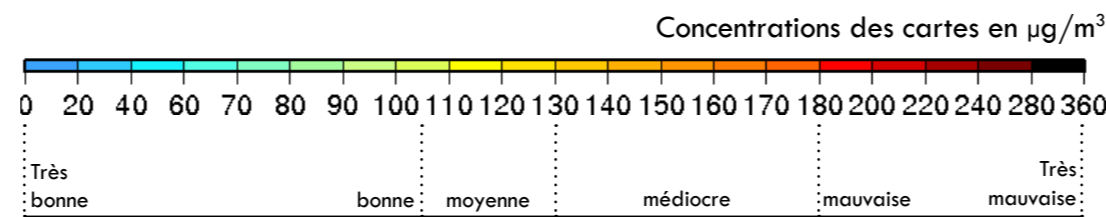
Sur les cartographies suivantes, nous avons représenté les concentrations maximales (carte ci-contre) et les concentrations moyennes (ci-dessous) observées en ozone, qui était le polluant le plus fréquemment rencontré au cours du trimestre (mois de juin, juillet et août).



Cartographie de la pollution maximum relevée sur les départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie.



Cartographie de la qualité de l'air majoritairement observée sur les départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie.



Concordance Qualité de l'Air

Les données de qualité de l'air peuvent faire l'objet d'invalidation

Le topo Que nous disent les cartes ?

Des concentrations maximales d'ozone limitées cet été par rapport aux années précédentes. Un facteur météo important mais sans doute également, une baisse des émissions de Composés Organiques Volatils (C.O.V.) suite à la mise en place de la norme "COV 2011" qui a réduit les émissions d'une dizaine de ces composés. Ceux-ci étant directement liés à la formation de l'ozone (qui rappelons-le est un polluant secondaire, qui n'est pas directement émis par une source de pollution mais se forme à l'issue de réactions chimiques complexes, dont la présence de gaz précurseurs - dont les C.O.V.). La baisse de ces composés a donc eu un effet favorable sur les concentrations moyennes d'ozone qui sont donc plus faibles qu'en été 2010.

Pollens : attention allergies !

Le pollen est à l'origine de nombreuses réactions allergiques de la population. Dans la région Rhône-Alpes, les principaux pollens allergisants sont ceux libérés par les graminées, le bouleau et l'ambrosie. L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est extrêmement allergisant. Elle est massivement présente dans la Région Rhône-Alpes où elle constitue un véritable enjeu de santé publique. Sur notre territoire, le département de l'Ain est particulièrement concerné, alors qu'elle est encore peu présente sur les Pays de Savoie. Mais, petit-à-petit, elle progresse...



L'ambrosie.

Vous l'avez peut être aperçue récemment dans les espaces verts, les terrains en friche, les chantiers, le long des cours d'eau ou encore autour des habitations ? L'ambrosie est en fleur en fin d'été à libère à ce moment là son pollen, à l'origine de graves allergies au cours des mois d'août et septembre. Notre région est particulièrement touchée et l'ensemble du territoire national est progressivement colonisé. 6 à 12 % de la population serait touchée selon les zones en Rhône-Alpes ! Les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite associée à un écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

Restez informés !

- Les bulletins allergeo-polliniques du RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) et les prévisions d'ambrosie au jour le jour en Rhône-Alpes sur le site internet du RNSA.
- Les risques d'allergie au jour le jour sur le Site de l'ARS et du Conseil Régional Rhône-Alpes, en partenariat avec le RNSA.
- Les indices polliniques hebdomadaires des grandes agglomérations rhônalpines sur notre site dans la rubrique "l'air en carte".
- Le site de l'AFEDA (Association Française d'Etude des Ambrosies).

La lutte nationale s'organise

- Face à l'enjeu de santé publique que représente cette espèce mais également face à la menace qu'elle représente, la lutte contre l'ambrosie a été inscrite dans le second Plan national santé environnement (2010-2014) (PRSE 2) au sein de l'action 10 "Organiser la lutte contre l'ambrosie".
- Les ministères chargés de la santé, du développement durable et de l'agriculture organisent la destruction de cette plante invasive et très allergisante, avant sa floraison, qui intervient de fin juillet à octobre.
- La création d'un observatoire de l'ambrosie dont la mission est de coordonner les moyens de lutte contre la plante a été mis en action ce jeudi 21 juillet dernier.
- La réalisation d'une cartographie nationale de présence d'ambrosie a été réalisée par la Fédération des conservatoires nationaux (FCBN) à la demande du Ministère en charge de la Santé.
- Après le colloque Ambrosie 2008 "De la connaissance à l'action", un nouveau colloque consacré à l'ambrosie sera organisé les 29 et 30 mars 2012 à Lyon. Il réunira les acteurs et les décideurs de la lutte contre l'ambrosie autour du thème "Du partage des connaissances scientifiques à la coordination européenne".

Les Rep'Air de l'été...

2 jours de dépassements du niveau d'information et de recommandations (180 µg/m³) cet été, par rapport à 11 dépassements pour l'été dernier *



* Calcul effectué sur les données des mois de juin, juillet et août des années 2010 et 2011



Rep'Air

est un trimestriel d'information de la qualité de l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie - N° 45 - Septembre 2011

Directeur de Publication : Jean-Paul CLARET
Membres du Comité de rédaction : Didier CHAPUIS, Caroline MDUREAUX
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Franck COURTOIS
Création maquette / Mise en page / Crédits photos : Caroline MDUREAUX (hors signatures spécifiques).
Illustrations : Le Tuit à Vaches.
Dépôt légal de parution - N° ISSN 1969-9875

Tirage : 5100 exemplaires
Pour contribuer à la préservation de notre environnement, ce document est imprimé sur du papier recyclé 100 % sans chlore (Cyclac).
Imprimerie Kallisténe - Tél. 04 50 69 01 97

Diffusion gratuite - Abonnement sur demande
Retrouvez ce n° et les archives du bulletin sur www.atmo-rhonealpes.org

Ne pas jeter sur la voie publique
(Art. L 541-10-1 du Code de l'environnement).

L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie
Savoie Technic - B.P. 339 - 73377 LE BOURGET DU LAC Cedex
Tél. 04.79.69.05.43 - Fax. 04.79.62.64.59
air-aps@atmo-rhonealpes.org
www.atmo-rhonealpes.org